

Les échos du CSE de Mars

WORKLIFE arrive et ça va vous faciliter la vie !

C'est quoi WORKLIFE ? C'est une fintech axée sur la **digitalisation des avantages salariés** (titres restaurant, service à la personne, sport, culture, etc.) et un canal privilégié de diffusion de l'information RH à destination des collaborateurs. Plus besoin de la carte PLUXEE ou d'autres applications ! **Tout sera accessible par WORKLIFE** uniquement. Autres avantages : 0% de commission, la carte peut être utilisée partout, sans limite de dépense imposée car elle peut être reliée à votre carte bancaire ou à un IBAN. L'application permettra de visualiser directement la dépense. Les élus SUD ont demandé à la direction si l'ancienne carte PLUXEE restait valide => Les salariés pourront utiliser leur carte jusqu'au 31/01/2026.

Il faudra vider votre carte Pluxee avant d'utiliser celle de WorkLife !

B FOR B(ALIVERNES)ANK

Notre CR est sollicité pour investir 4,88 millions d'euros dans BforBank et on nous promet une rentabilité attendue à partir de... 2029 !

Nous n'y sommes pas favorables !!

Les mêmes promesses ont été faites en 2019 et les objectifs n'ont clairement pas été atteints. Nous avons conscience que les entrées en relation sont importantes sur les banques en ligne. (39% d'après la direction), mais pour que BforBank puisse être rentable, cela prendra encore de nombreuses années...

si cela arrive un jour ?!

La perte en 2024 est de 144 Millions, et la direction espère l'équilibre en 2029.

Est-ce que vous-même auriez suivi un client avec un tel bilan ?

La Société Générale a investi 1,6 milliard pour BOURSOBANK qui est la seule vraiment rentable... Entre 2020 et 2025, nous en serions à 920 millions pour BforBank ... A suivre

LES PATRONS ONT-ILS TOUT PRÉVU ?



Travaux agence

Aménagement d'agence à Molsheim.

Des travaux qui dureront 2 semaines auront lieu à Molsheim. Vos élus SUD sont attentifs à cette démarche qui pose plusieurs problèmes. Concernant l'**espace collaboratif**, la norme NF X 35-102 recommande un espace minimum de 10 m² pour 1 personne seule, 11 m² par personne dans un bureau collectif (soit 22 m² pour 2 personnes, etc.) et 15 m² par personne dans un espace collectif bruyant (si les tâches nécessitent des communications téléphoniques par exemple). Cette norme est une préconisation mais pas une obligation réglementaire ☹️

A Molsheim il est prévu un espace **de 32 m2 pour 6 personnes**, soit la moitié de ce qui est préconisé. La réponse à notre intervention ? Nous allons mettre en place un système permettant d'absorber les bruits. Nous ne sommes pas convaincus qu'un plafond en mousse règle tous les problèmes de nuisances.



Aménagement à Strasbourg Rhin.

Les Automates seront inaccessibles durant 2 semaines et nous sommes inquiets pour nos collègues !

Double peine :

**Impossible de retirer ou de verser
durant 2 semaines !...**

Le risque d'incivilités est important.

Nous avons interpellé la direction sur ce sujet et avons demandé la mise en place un vigile. La direction a refusé cette demande mais c'est dite prête à la mettre en œuvre en cas d'incivilité avérée.

Collaborateurs de Strasbourg Rhin :

**N'hésitez pas à déclarer les incivilités en cas
de problème !!!**

(Sous Chorale / RH / Informations Juridiques /
Incivilités (En haut à gauche))

